

Conférence générale

GC(50)/RES/8
Septembre 2006

Distribution générale
Français
Original : Anglais

Cinquantième session ordinaire

Point 11 de l'ordre du jour
(GC(50)/21)

Le Fonds de roulement en 2007

Résolution adoptée le 22 septembre 2006, à la neuvième séance plénière

La Conférence générale,

Acceptant les recommandations du Conseil des gouverneurs relatives au Fonds de roulement de l'Agence en 2007,

1. Approuve un montant de 15 210 000 euros pour le Fonds de roulement de l'Agence en 2007 ;
2. Décide qu'en 2007 le Fonds sera alimenté, administré et utilisé conformément aux dispositions pertinentes du Règlement financier de l'Agence¹ ;
3. Autorise le Directeur général à prélever sur le Fonds de roulement des avances dont le montant ne devra à aucun moment dépasser 500 000 euros, en vue de financer à titre temporaire des projets ou des activités qui ont été approuvés par le Conseil des gouverneurs et pour lesquels aucun crédit n'a été ouvert au budget ordinaire ;
4. Invite le Directeur général à soumettre périodiquement au Conseil un état des avances qu'il aura prélevées en vertu des pouvoirs qui lui sont donnés au paragraphe 3 ci-dessus.

¹ INFCIRC/8/Rev.2.